

Séance du 5 Octobre 2021

L'an deux mille vingt et un le cinq Octobre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Cléry sur Somme , convoqué en séance ordinaire le vingt-sept Septembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Coulon .

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Philippe COULON – Dominique LENGLET - Anne MAUGER – Valérie BISBROUCK-Yohan COGET - Jean-François DEWAMIN - Didier FOURNIER- Joëlle FRANQUEVILLE — Michaël SAINT-SOLIEUX - Florent SAVARY- Julie STEFANOVIC –PERDIGEON- Eric ZENOBEL.

Etaient excusés Messieurs Christian ALARY, Jean-Philippe CHRETIEN, Christian LEVECQUE.

Procurations :

Christian ALARY à Philippe COULON

Jean-Philippe CHRETIEN à Dominique LENGLET

Christian LEVECQUE à Anne MAUGER

Secrétaire de séance : Anne MAUGER

Assistait également Madame Christelle DOBOEUF, secrétaire de mairie.

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Reconduction Conventions Ecole Feuillères /Hem –Monacu pour l'année scolaire 2021/2022
- Finalisation Convention garderie
- DM compte 67 Budget Commune
- Contrats photocopieurs
- Location salles 2022
- Demande de subventions DSIL –DETR – Travaux 2022
- Taxe GEMAPI CCHS
- Renouvellement baux
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau SISPEA 2021
- Rapport suite à la CLECT, Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Le Conseil Municipal donne son accord pour le rajout de ses deux points.

Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2021 :

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte -rendu du précédent conseil municipal.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 7 Septembre 2021.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau SISPEA 2021 : délibération n° 2021-10-01

Monsieur le Maire présente que conformément au décret n°201561820 du 29/12/2015 la saisie des indicateurs SISPEA a été effectuée. Monsieur le Maire précise que les indicateurs sont favorables et que les analyses microbiologiques et physico-chimiques attestent de la qualité de l'eau pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le Prix et la Qualité de l'Eau pour l'exercice 2020.

Rapports suite à la CLECT Commission locale d'évaluation des charges transférées : délibérations n°2021-10-02, n°2021-10-03, n°2021-10-04, n°2021-10-05, n°2021-10-06, n°2021-10-07

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique Lenglet, 1^{er} adjoint au Maire, pour l'exposé des points du rapport 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées « C.L.E.C.T » concernant les compétences ZAE, Equipements culturels et sportifs, Tiers lieu numérique, Mobilité, Voirie. Ainsi que du rapport 2021 de la C.L.E.C.T sur les attributions de compensation fiscales 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les rapports 2021 de la C.L.E.C.T sur les compétences ZAE, Equipements culturels et sportifs, Tiers lieu numérique, Mobilité, Voirie, ainsi que des attributions de compensation fiscales 2020.

Reconductions Conventions école Feuillères/Hem-Monacu pour l'année scolaire 2021 2022

Monsieur le Maire expose les conditions de la convention relative à la répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques. A ce jour, la commune de Cléry –sur-Somme autorise l'inscription des enfants des communes de Feuillères et de Hem-Monacu. A ce titre, il est rappelé que ces communes contribuent à hauteur de 580 € par enfant de Maternelle et une de 480 € par enfant de l'Elémentaire.

Ainsi, pour l'année scolaire 2021-2022, l'école de Cléry –sur –Somme accueille 11 enfants de la commune de Feuillères dont 2 en Maternelle et 9 en Elémentaire et 6 enfants de la commune de Hem-Monacu dont 2 en Maternelle et 4 en Elémentaire.

Le conseil municipal approuve les reconductions de ces conventions.

Finalisation Conventions garderie:

Monsieur le Maire expose qu'une convention doit être signée avec les communes de Feuillères et de Hem-Monacu afin de déterminer le financement de la garderie. En effet, les enfants de ces communes scolarisés à l'école de Cléry-sur-Somme peuvent bénéficier des services de garderie dont le coût s'élève à un euro pour une heure de garderie du matin ou du soir.

Le conseil municipal prend note des conventions de garderie avec la commune de Feuillères et de Hem-Monacu.



DM compte 67 Budget Commune : délibération 2021-10-08

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de faire une décision modificative au budget de la Commune en modifiant les lignes budgétaires suivantes :

Article	Montant
DF CHAP 67 Art 6713 Aide Bacheliers	+300
DF CHAP 11 Art 6228 Rémunérations diverses	-300

Afin de permettre le versement de 100 euros à chacun des trois jeunes de la commune titulaires du Baccalauréat, qui se sont manifestés plus tardivement.

Au terme de cette année 2021, onze jeunes bacheliers auront été récompensés.

Après avoir souligné chaleureusement la réussite de ces jeunes et après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative.

Contrats photocopieurs :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les contrats photocopieurs ont été négociés à nouveau avec l'entreprise Ricoh ce qui permet d'obtenir du matériel neuf à coût moindre. Deux photocopieurs dont un à la mairie et un autre à l'école seront installés en fin d'année.

Les membres du conseil municipal approuvent cette décision.

Location salles 2022

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la possibilité de revoir les tarifs de location des salles communales pour l'année à venir. A ce jour, les salles ne sont pas louées.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Demande de subventions DSIL-DETR –Travaux 2022

Monsieur le Maire soumet au conseil le projet de changer les huisseries très vétustes de la salle polyvalente .Des devis seront donc établis .Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour lancer les demandes de subvention.

Les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à poursuivre la constitution du dossier de subvention.

Taxe GEMAPI CCHS :

Monsieur le Maire informe le conseil de l'instauration de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le Parlement a donné la compétence aux intercommunalités pour lever une taxe afin de financer des programmes de travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols générant des coulées de boue .Cette taxe dont les montants ne sont pas encore fixés apparaîtra sur les avis de taxes foncières.

Le conseil municipal prend acte de la délibération de la CCHS.



Renouvellement baux :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le renouvellement du bail du garage sis à côté de l'école, ainsi que du bail du lieu-dit La Bassée, pour un an reconductible.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le renouvellement de ces deux baux.

Questions diverses:

- Monsieur le Maire évoque le déroulement des cérémonies du 11 Novembre qui débiteront à 10 h avec le dépôt de gerbes aux lieux mémoriaux habituels. La clique de Sailly-Saillisel sera conviée à participer aux commémorations.
- Colis des aînées (distribution le 18 décembre)
- Friandises école fin d'année (distribution le jeudi 16 décembre)
- Journal « La Blérie » distribution prévue vers le 15 décembre
- Cartes de pêche : à disposition en Mairie pour les habitants de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures cinquante-quatre minutes.

